

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 76 88 73 86

04 76 88 73 24

LDLlegales38@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces juridiques et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.91 € HT/mm colonne pour 2020.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'appel à candidatures



AVIS DE RECRUTEMENT

Concours externe d'Agent d'Exploitation Principal des TPE

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne organise un concours externe d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'Etat au titre de l'année 2023. Les modalités d'inscription pour le concours sont disponibles sur le site internet de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne : <https://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique recrutement) **Attention les dossiers d'inscription doivent être déposés au plus tard le 8 mars 2023.**

343172700

AVIS

Avis administratifs



Préfète de l'Ain - Préfet de l'Isère

Avis d'enquêtes publiques conjointes

CONCERNANT :
- le réacteur électronucléaire N° 2 de l'installation nucléaire de base INB N° 78
- le réacteur électronucléaire N° 4 de l'installation nucléaire de base INB N° 89
- le réacteur électronucléaire N° 5 de l'installation nucléaire de base INB N° 89 (Dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement)
Situés sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey
Sur la commune de SAINT-VULBAS dans L'Ain
Ce 4e réexamen est réalisé en deux phases complémentaires, "générique" (commune à tous les réacteurs de 900 MWe) et "spécifique" à ces réacteurs, comporte les volets "Risques" et "Inconvénients" et propose les dispositions d'améliorations dans le cadre de la poursuite du fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans.

Par arrêté inter-préfectoral Ain - Isère du 21 décembre 2022, des enquêtes publiques conjointes, soit une par réacteur, d'une durée de 31 jours, sont ouvertes **du lundi 6 février 2023 au mercredi 8 mars 2023 inclus**.

Les dispositions, proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique de ces réacteurs, sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ASN mentionnée à l'article L593-15 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'autorisation mentionnée au II de l'article L593-14 en cas de modification substantielle, assortie, le cas échéant, de prescriptions complémentaires. Le présent avis d'enquêtes, ainsi que les dossiers d'enquêtes publiques, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376> et affiché dans les communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention.

Pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de SAINT-VULBAS, siège des enquêtes, et en mairies de BLYES, LOYETTES (01), LA-BALME-LES-GROTTES, VERNAS, SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, LEYRIEU, ANNOISIN-CHATELANS, HIERES-SUR-AMBY et SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38) où le public pourra les consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquêtes. Les dossiers sont également consultables, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-VULBAS, siège des enquêtes, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, un site internet, comportant un accès aux dossiers d'enquêtes publiques et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>.

Pendant la durée de ces enquêtes, les observations et propositions écrites sur ces dossiers, en précisant pour quel(s) réacteur(s), peuvent également être adressées :
- par voie postale : en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-VULBAS, 403 rue Claires Fontaines 01150 SAINT-VULBAS, à l'attention du Président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête du ou des réacteurs prédéfinis dans le courrier ou

- par courriel à l'adresse enquete-publique-4376@registre-dematerialise.fr, le Président de la commission d'enquêtes les annexera au(x) registre(s) d'enquête correspondant(s) en mairie siège des enquêtes. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes publiques auprès du Préfet de l'Ain, Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, avant l'ouverture des enquêtes et pendant la durée de celles-ci.

La commission d'enquêtes est composée de :
- Président : M. Michel CORRENOZ, retraité ingénieur chimiste.
- Titulaires :

M. Jean-Pierre BIONDA, ingénieur en chef des ponts eaux et forêts retraité
M. Georges GUERNET, ingénieur en électronique et génie atomique retraité

Mme Karine FERRANTE, ingénieure en environnement
M. Michel BOUNIOL, retraité de l'éducation nationale
- Suppléante : Mme Françoise LARTIGUES-PEYROU, retraitée ingénieure de recherche en évaluation environnementale.

La commission d'enquêtes ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairie, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

mardi 7 février 2023 Saint-Vulbas de 9h à 11h30
jeudi 9 février 2023 Vernas de 9h30 à 12h
lundi 13 février 2023 Loyettes de 9h 30 à 12h
jeudi 16 février 2023 Saint-Vulbas de 14h à 16h30
samedi 18 février 2023 Blyes de 10h à 12h
mardi 21 février 2023 Hières-sur-Ambly de 16h à 18h
vendredi 24 février 2023 Annoisin-Chatelans de 17h à 19h
lundi 27 février 2023 La Balme les Grottes de 15h à 18h
jeudi 2 mars 2023 St Baudille de 15h à 18h
samedi 4 mars 2023 Leyrieux de 9h à 12h
lundi 6 mars 2023 Saint-Romain-de-Jalionas de 15h à 18h
mercredi 8 mars 2023 Saint-Vulbas de 9h à 11h30

Les rapports et les conclusions motivées de la commission d'enquêtes, pour chaque réacteur, seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquêtes, en Préfecture de l'Ain (bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées) et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain (www.ain.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes conjointes.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :
- Mme Emmanuelle VALEMBOSIS, Responsable des Relations Territoriales - CNPE du Bugey
- M. Anthony DOMAIGNE, Appui Directeur Délégué Patrimoine - CNPE du Bugey
Courriel : bal-bugey-enquetepublique@edf.fr

337021300

Enquêtes publiques

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DEMANDE PAR LA SOCIETE VALECO

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE COURTENAY ET A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURTENAY

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Courtenay du lundi 27 février 2023 (ouverture de l'enquête à 09h00) au vendredi 31 mars 2023 (clôture de l'enquête à 14h00) inclus, pendant 32 jours consécutifs et une demi-journée à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courtenay, lieu-dit La Roche, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Courtenay. Cette opération assurée par la société VALECO a pour principal objectif d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courtenay, sur le site d'une ancienne carrière. A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

Est désigné par le tribunal administratif de Grenoble, en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Denis CUVILLIER, ingénieur des travaux publics.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées d'une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, par lequel cette dernière a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Courtenay pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) à compter de la date d'ouverture d'enquête, ainsi que sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4449>

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Courtenay, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Courtenay
A l'attention de M. Denis CUVILLIER, commissaire enquêteur
103 place de l'Eglise
38510 Courtenay

Un registre dématérialisé sera mis à disposition du public. Le public pourra adresser ses observations par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4449>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Courtenay les jours suivants :

- le samedi 4 mars de 09h00 à 12h00 ;
- le mercredi 8 mars de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 18 mars de 09h00 à 12h00 ;
- le mercredi 22 mars de 14h00 à 17h00.

Une réunion publique aura lieu le mercredi 1er mars à 18h30 en mairie de Courtenay.

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Courtenay au public sont :

- Lundi de 09h00 à 12h00 ;
- Mardi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 ;
- Vendredi de 09h00 à 14h00.

L'autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme Marie-Bérénice LACORE, responsable projet, joignable au 06 79 69 54 56 et à l'adresse électronique suivante : marieberenicelacore@groupevaleco.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités / Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de la commune de Courtenay, et d'un avis tacite de l'autorité

environnementale, ainsi que son résumé non technique. L'information concernant l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr). Par ailleurs, l'autorité environnementale a décidé que le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre d'une déclaration de projet pour l'installation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Roche » de la commune de Courtenay, objet de la demande n°2022-ARAKLUPP-2615, n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Courtenay.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Courtenay, au siège de la société VALECO, 188 rue Maurice Béjart, CS 57392, 34080 MONTPELLIER, ainsi qu'en préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités / Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).

342329500

Préfecture de l'Isère
Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire sollicité par la SAS La Claix du soleil dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Romans

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Saint-Romans, du lundi 27 février 2023 (début de l'enquête à 09h00) au mercredi 29 mars 2023 (clôture de l'enquête à 11h00, y compris sous forme électronique), soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce projet, dont l'emprise totale est de 3,7 ha, est porté par la SAS La Claix du soleil. Placé sur la partie Ouest de la commune de Saint-Romans, le site d'installation correspond à une carrière partiellement remblayée dès les années 2000. La puissance totale de la centrale sera d'approximativement 1,84 MWC, et se composera de 4380 panneaux.

A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

L'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire est le préfet.

Est désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, M. Pierre Bacuvier, ingénieur retraité.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact et de son résumé non-technique, de l'information relative à l'absence d'avis émis par l'autorité environnementale et de l'avis de la commune de Saint-Romans ainsi que d'un registre seront déposés en mairie de Saint-Romans pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) et sur le site internet mis en service par la SAS La Claix du soleil (<http://www.cpvststromans.com>) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Romans, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Romans
A l'attention de M. Pierre Bacuvier, commissaire-enquêteur
292, Grande rue38160 Saint-Romans

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-cpvststromans@isere.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Romans les jours suivants :

- jeudi 02 mars 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- jeudi 09 mars 2023, de 09h00 à 12h00 ;

- jeudi 23 mars 2023, de 09h00 à 12h00.
Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Saint-Romans sont :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h00 à 12h00.
Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la personne suivante, qui intervient pour le compte du maître d'ouvrage : M. Martin Forcet (m.forcet@egregga.fr / 04 72 78 21 63).

La SAS La Claix du soleil est située à l'adresse suivante : SAS La Claix du soleil
5, Esplanade Andry Farcy
la Coop
38000 Grenoble

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (préfecture de l'Isère, DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté à la demande sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Saint-Romans pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture précisés ci-dessus.

Le commissaire-enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairies de Saint-Romans ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation Juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

342523600

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

FH BTP

Dénomination sociale : FH BTP
Forme : SASU en liquidation

Siège social : 3, montée de l'Epallud - 38300 Domarin
Capital social : 500 euros
SIREN 909087447 RCS Vienne

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable. M. MANAD Mohamed, demeurant à Zeramdine (Tunisie) 121, avenue de la République a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé 3, montée de l'Epallud - 38300 Domarin, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de Vienne.

Pour avis et mention.

343471400

Modifications statutaires

TRESORS DU SUD

Dénomination sociale : TRESORS DU SUD
Forme : SASU

Siège social : 43D, Bd Victor Hugo - 38110 La Tour du Pin
Capital social : 5000 euros
SIREN 914641220 RCS de Vienne

Par décision de l'associé unique du 05/12/2022 il a été décidé de remplacer l'objet social par : Achats et ventes, en France comme à l'étranger, ainsi que le commerce ambulancier de produits alimentaires notamment des fruits, légumes et épices, des prêts à porter, des chaussures et accessoires de mode et en tout produit non réglementé
Mention sera faite au RCS de Vienne.

343345400



marchés publics



>> CONTACT : Novia TRUCHOT
06 07 01 96 35
novia.truchot@ledauphiné.com

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence
des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com